

## **L'INITIATIVE SUR LE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**

(Version sino-africaine)

1. Nous estimons que le monde d'aujourd'hui traverse une période de grands développements, d'importantes transformations et de vastes réajustements, que les pays du monde sont de plus en plus interconnectés et interdépendants, et que la paix, la sécurité et le développement demeurent notre mission essentielle commune. La COVID-19 a mis en évidence encore davantage l'importance du développement pour tous les pays, notamment les pays en développement, dans la réponse aux défis planétaires, l'amélioration du bien-être de la population, le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, et la promotion du progrès de la société.

2. Nous saluons les efforts fructueux déployés par l'Afrique, continent à forte potentialité de développement, ainsi que les progrès notables obtenus dans la recherche des voies de développement, qui lui ont permis d'enregistrer ces dernières années l'une des plus fortes croissances économiques au monde. Nous estimons que la COVID-19 a eu de graves impacts sur l'économie des différents pays au monde, y compris celle des pays africains, et que le développement de l'Afrique fait face à de nouveaux défis.

3. Nous estimons que la contribution au développement de l'Afrique est un large consensus et une responsabilité collective de la communauté internationale. Depuis des années, les différentes parties de la communauté internationale ont développé une bonne coopération avec les pays africains et apporté une contribution importante au développement du continent. Dans le contexte où la situation dans le monde et en Afrique est en évolution constante, la coopération internationale avec l'Afrique fait face à de nouvelles opportunités et de nouveaux défis au regard desquels nous formons l'espoir d'une nouvelle approche de coopération mutuellement avantageuse.

4. Nous soulignons l'importance, dans la coopération avec l'Afrique, d'observer les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de préserver fermement le système international centré sur l'ONU ainsi que l'ordre

international basé sur le droit international et de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays africains ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, et la nécessité de renforcer la coopération, de faire valoir les atouts respectifs, et de soutenir les efforts des pays africains visant à trouver une voie de développement adaptée à leurs conditions nationales et à réaliser un développement durable, inclusif et équitable.

5. Nous estimons que l'Afrique est une scène pour développer la coopération internationale et non une arène de compétition entre grandes puissances. Nous réaffirmons notre soutien ferme au véritable multilatéralisme, saluons l'organisation par différents pays de sommets et de conférences de haut niveau avec les pays africains, et le renforcement de la coordination entre les différents mécanismes de coopération avec l'Afrique, renforçons la coopération Nord-Sud, approfondissons la coopération Sud-Sud, promouvons la coopération dans le cadre de l'Initiative « la Ceinture et la Route », et encourageons et favorisons la coopération tripartite et multipartite avec l'Afrique dans le respect de la volonté des pays africains, pour former une synergie en faveur du développement de l'Afrique.

6. Nous estimons que la paix est la condition préalable au développement. Nous soutenons les efforts des pays africains, de l'Union Africaine (UA) et des autres organisations régionales africaines visant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains, la mise en œuvre par l'Afrique de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique », les mesures actives prises par les pays africains concernés pour combattre les menaces terroristes, et la fourniture d'un appui financier prévisible et durable par l'ONU aux opérations de paix africaines.

7. Nous appelons la communauté internationale à soutenir l'Afrique dans la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'UA et de son premier plan décennal, et à renforcer la synergie avec les stratégies nationales de développement des pays africains, afin de réaliser le plus tôt possible le développement autonome et durable de l'Afrique.

8. Nous saluons les résultats encourageants obtenus par l'Afrique dans la lutte contre la COVID-19 et soutenons la mise en œuvre de la Stratégie continentale commune de l'Afrique contre la COVID-19. Nous nous engageons

à augmenter la fourniture de vaccins pour l'Afrique à travers l'OMS, la facilité COVAX et d'autres plateformes, à renforcer les capacités de l'Agence africaine des médicaments pour la fabrication des vaccins contre la COVID-19 et d'autres pandémies, à promouvoir une distribution équitable des vaccins, à réaliser l'accessibilité et l'abordabilité des vaccins en Afrique, et à accompagner l'Afrique dans ses efforts pour vaincre l'épidémie le plus vite possible et accélérer le développement économique et social dans l'après-COVID-19. Nous soutenons la levée des brevets sur les vaccins contre la COVID-19 et appelons les parties concernées à fournir davantage de vaccins aux pays en développement.

9. Nous œuvrons à renforcer la coopération en matière de protection de l'environnement, à développer l'économie verte, à redoubler d'efforts pour augmenter la part des énergies propres, à renforcer le soutien à l'Afrique en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités et à mettre en œuvre avec détermination l'Accord de Paris pour accompagner le renforcement des capacités des pays africains en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement.

10. Nous nous félicitons du lancement officiel de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), soutenons les efforts de l'Afrique pour promouvoir son intégration et construire une Afrique unie et forte, et entendons renforcer les échanges et la coopération avec le Secrétariat de la ZLECAf en vue d'augmenter la compétitivité des produits africains sur le marché international et de promouvoir l'exportation des produits africains de qualité.

11. Nous sommes convenus d'intensifier la coopération sur la santé publique, de soutenir l'Afrique dans le renforcement de ses capacités de prévention et de traitement des maladies infectieuses, d'accroître les aides médicales et de contribuer au renforcement des capacités des Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies africain pour favoriser le perfectionnement des systèmes de santé publique et l'amélioration de la santé publique en Afrique.

12. Nous appelons la communauté internationale à soutenir le renforcement de l'interconnexion des infrastructures en Afrique et la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), et à promouvoir une synergie effective entre la coopération de

haute qualité dans le cadre de l'Initiative « la Ceinture et la Route », ....., et le développement de l'interconnexion en Afrique.

13. Nous entendons élargir l'importation de produits africains partout dans le monde, encourager les entreprises privées à accroître leurs investissements en Afrique, renforcer la coopération sur les capacités de production, soutenir l'accélération de l'industrialisation du continent et accompagner l'Afrique dans ses efforts pour diversifier son économie et renforcer ses capacités d'auto-développement.

14. Nous saluons la mise en œuvre active par le G20 de son Initiative de suspension du service de la dette, et appelons la communauté internationale à aider les pays africains à renforcer la soutenabilité de leurs dettes par différents moyens et à accroître le soutien aux pays durement touchés ou soumis à une forte pression à cause de la COVID-19 afin de contribuer à l'allègement du fardeau de la dette de l'Afrique.

15. Nous appelons la communauté internationale à accroître activement les aides au développement pour les pays africains, à leur accorder un soutien actif en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités et à intensifier la coopération pour l'accumulation de la richesse et l'atténuation et la prévention des catastrophes naturelles ainsi que les échanges et le partage d'expériences sur le développement afin d'aider les pays africains à accroître la richesse et à améliorer le bien-être de la population.

16. Nous soutenons l'Afrique dans ses efforts pour renforcer la production et la coopération agricoles, et travaillons à l'aider à améliorer les infrastructures agricoles et à augmenter la production agricole et la valeur ajoutée des produits agricoles, en vue de renforcer les capacités de l'Afrique à garantir la sécurité alimentaire.

17. Nous œuvrons à développer la coopération éducative et à soutenir les efforts de l'Afrique pour construire des infrastructures éducatives telles que des établissements d'enseignement de différents niveaux et des écoles de formation professionnelle, améliorer la qualité et la couverture de l'éducation, renforcer la formation des compétences, promouvoir l'égalité des genres et approfondir les échanges et la coopération sur l'autonomisation des jeunes et des femmes.

18. Nous entendons intensifier la coopération dans les domaines de

l'économie numérique, des sciences et des technologies, et soutenons l'Afrique dans ses efforts visant à promouvoir la construction de la société de l'information, à saisir les opportunités de développement offertes par l'économie numérique, à construire des villes intelligentes, à préserver la sécurité informatique des pays africains et à renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

19. Nous réaffirmons la valeur importante de l'économie bleue pour le développement durable des pays africains et saluons la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050). Nous reconnaissons les spécificités des petits États insulaires en développement, plus vulnérables et fragiles face aux contrecoups de la COVID-19. Une attention particulière devrait y être apportée.

20. L'année 2021 est placée par l'UA sous le thème « arts, culture et patrimoine ». Nous soutenons activement la renaissance culturelle africaine et la culture entrepreneuriale, et œuvrons à intensifier les échanges, l'inspiration mutuelle et la coopération avec l'Afrique dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine afin de renforcer la connaissance mutuelle et l'amitié.

21. Nous œuvrons à lutter contre la criminalité transnationale et à renforcer la protection de la faune et de la flore sauvages, et entendons partager les expériences et approfondir la coopération avec les pays africains, en vue de renforcer ensemble la capacité de gouvernance de la société.

22. Nous nous réjouissons de voir des personnalités africaines à la tête d'organisations et institutions internationales dont l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du Commerce, soutenons la participation des pays africains à la gouvernance mondiale et appuyons un plus grand rôle de l'Afrique dans les affaires internationales. Nous sommes prêts à écouter attentivement la voix de la partie africaine sur les questions internationales et régionales.

23. Nous nous réjouissons de la participation à cette initiative de tous les pays et de toutes les organisations internationales et régionales sur la base du volontariat, en vue d'un soutien collectif à la réalisation de la prospérité et de la stabilité en Afrique.